

Note d'information relative à l'admission en Classe à Horaires Aménagés

CHA Arts du spectacle

Principes d'admission

Collège Lou Blazer Montbéliard

POUR UNE ENTREE EN 6e CHAM = DATE LIMITE DE RETOUR AU DIRECTEUR DE L'ECOLE = 29 mars 2024
POUR LES AUTRES NIVEAUX DE COLLEGE, DATE LIMITE DE RETOUR AU PRINCIPAL DE COLLEGE = 29 mars 2024

1. Date de réunion d'information :

Une réunion d'information se tiendra au sein du Conservatoire le **19 mars 2024, à 18h00**

2. Procédure de candidature :

Les dossiers sont à remettre à l'école (pour une entrée en 6^{ème} ou au collège pour une entrée en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, **pour le 29 mars 2024 au plus tard.**

L'étude des candidatures se fait sur dossier pour les élèves issus d'une CHA ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire ou avec une mise en situation de pratique musicale pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHA, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.

DATE DES AUDITIONS D'ADMISSION :

9 avril 2024

Au collège Lou Blazer

3. Commission d'admission :

Une commission d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants : appétence pour les pratiques musicales et compétences perceptives de mémorisation et de concentration.

DATE DE LA COMMISSION D'ADMISSION :

6 mai 2024

La commission examinera les candidatures. L'Inspecteur d'académie affectera ensuite les élèves dans le collège concerné.

IMPORTANT : IL N'EST PAS UTILE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE DEROGATION

Les résultats de la commission seront transmis aux familles par courrier uniquement, par la division des élèves de la DSDEN, début juin 2024.